

TRAÇABILITÉ

La traçabilité, c'est pouvoir justifier à tout moment de l'élimination correcte des **D.A.S.R.I.**

Les documents de suivi doivent être tenus à la disposition de l'administration (D.D.A.S.S., D.R.A.S.S., police municipale ...)

POUR FACILITER CES DÉMARCHES NOUS VOUS PROPOSONS

- de signer une Convention avec AIR à domicile pour l'entreposage dans nos locaux et l'élimination de vos **D.A.S.R.I.** par un organisme certifié. Nous vous fournirons tous les justificatifs et récapitulatifs annuels de remise et d'élimination des déchets pour la traçabilité.

- de déposer vos **D.A.S.R.I.** dans l'un des 3 points de stockage suivant :



AIR à Domicile le siège

Parc des Collines
Mulhouse
tél. 03 89 60 70 60
fax. 03 89 60 04 43
mail air@air-domicile.com



AIR à Domicile les magasins

Zone commerciale de Morschwiller
(à côté de LEROY MERLIN)
Morschwiller-Le-Bas
tél. 03 89 44 05 66
fax. 03 89 44 05 93
mail morschwiller@air-domicile.com

Face à l'hôpital Pasteur
Colmar
tél. 03 89 30 13 13
fax. 03 89 30 13 19
mail colmar@air-domicile.com

www.airadomicile.com

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- Loi n°75-633 du 15 juillet 1975 modifiée relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.
- Décret 97-1048 du 6 novembre 1997 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.
- Arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques.
- Arrêté du 1er juin 2001 relatif au transport des marchandises dangereuses par route (dit arrêté ADR).
- Plan régional de gestion des déchets autres que les déchets ménagers et assimilés en Alsace.

Réalisation: www.willow-pub.fr



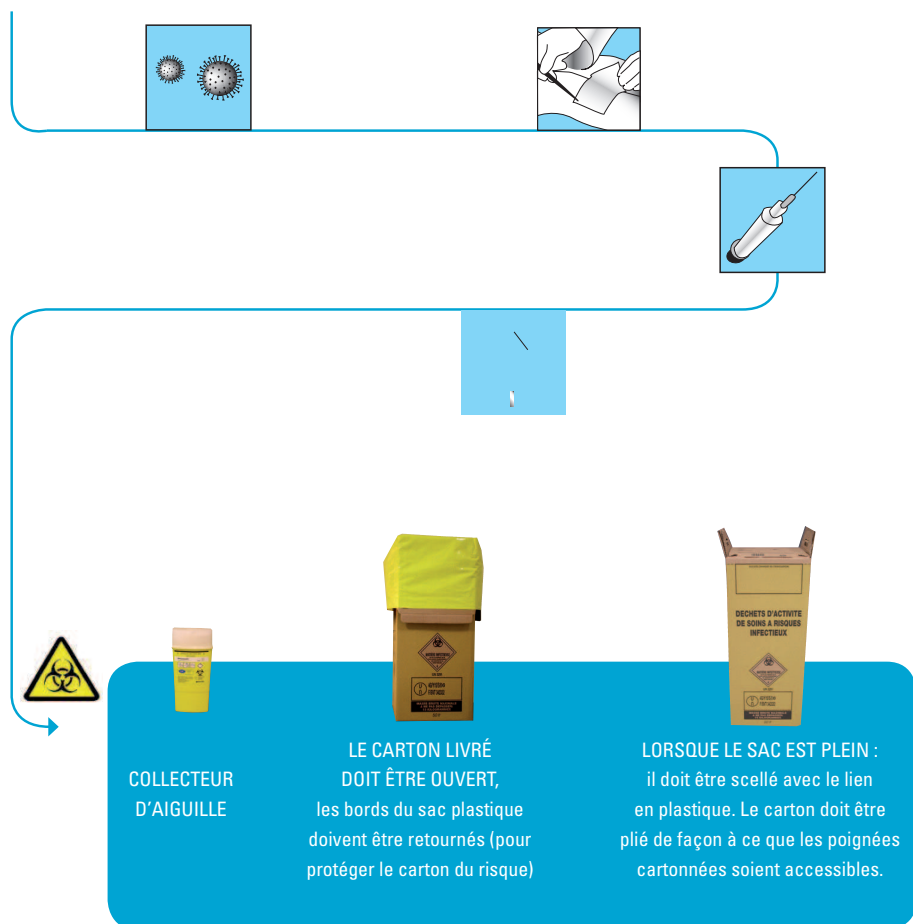
**VOUS ÊTES RESPONSABLE
DES DÉCHÊTS D'ACTIVITÉS DE SOINS
À RISQUES INFECTIEUX (D.A.S.R.I)
QUE VOUS PRODUISEZ !**

- ISOLER LES DÉCHÊTS À POTENTIEL INFECTIEUX POUR ÉVITER LES RISQUES D'INFECTION
- LIMITER LES DÉPENSES EN CHOISSANT JUDICIEUSEMENT LA FILIÈRE APPROPRIÉE
- SÉCURISER LA FILIÈRE D'ÉLIMINATION EN UTILISANT UN CONDITIONNEMENT ADAPTÉ



DÉCHETS À RISQUES INFECTIEUX

ENTREPOSAGE DES DÉCHETS À RISQUES INFECTIEUX



DÉCHETS MÉNAGERS

Sont exclus de ce tri :



Reconditionnement
des médicaments
non utilisés ou périmés
à des fins humanitaires